

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4463**

### Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Conducteur d'engins : travaux publics et carrières

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 5	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

231 Mines et carrières, génie civil, topographie

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le conducteur d'engins est un ouvrier qualifié chargé de conduire tout type d'engin de travaux publics. Il travaille sous la responsabilité d'un chef d'équipe ou de chantier.

Quand il effectue les opérations de terrassement et de nivellement, il manipule des millions de mètres cubes de terre, pierres, graviers, etc., principalement à la pelle mécanique.

Le conducteur d'engins sait apprécier les distances, les reliefs et connaît parfaitement l'organisation du chantier.

Il sait lire, analyser, décoder les plans de terrassement et les documents techniques.

Il a du sang-froid, des réflexes et un sens aigu de la sécurité dans la conduite des grosses machines, tels les chargeurs, les tombereaux sur pneus ou sur chenilles.

Il effectue aussi des tâches de mécanique comme les graissages, le contrôle des niveaux, le changement des équipements.

Il doit être capable de signaler les anomalies.

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

entreprises de travaux publics, de terrassement, de génie civil, exploitation de carrières

conducteur d'engins, conducteur de bulldozer, conducteur de chargeuse, conducteur de niveleuse, conducteur de pelle

### Codes des fiches ROME les plus proches :

F1302 : Conduite d'engins de terrassement et de carrière

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

- Analyse d'une situation professionnelle
- Réalisation d'un ouvrage
- Activités annexes
- Français et histoire-géographie - Enseignement moral et civique
- Mathématiques - sciences physiques et chimiques
- Education physique et sportive

UF Langue vivante étrangère

### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 4463 - UP1</p> <p>Analyse d'une situation professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- procéder à l'analyse d'une situation professionnelle de son métier et proposer l'organisation de son intervention</li> <li>- procéder à des tests théoriques visant à évaluer son aptitude à la conduite en sécurité des engins</li> <li>- identifier les divers intervenants prévus</li> <li>- énoncer les caractéristiques essentielles de l'ouvrage</li> <li>- traduire graphiquement des informations</li> <li>- organiser son poste de travail et les cheminements d'accès</li> <li>- prévoir les outillages nécessaires</li> <li>- vérifier les matériels prévus</li> <li>- prévoir l'équipement et les outillages de l'engin mis à disposition</li> <li>- prendre en compte les opérations d'entretien et de maintenance pour garantir la production de l'engin</li> <li>- préciser les consignes communes et spécifiques à appliquer lors de la conduite des engins de chantier</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 4463 - UP2</p> <p>Réalisation d'un ouvrage</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réaliser un ouvrage ou une partie d'ouvrage (terrassement en pleine masse, terrassement de tranchée et leur remblaiement, de décaissement, de remblaiement et réalisation de plate-forme et de couches de chaussées)</li> <li>- maîtriser la conduite des engins de chantier (catégories 2, 3 et 6 de la recommandation R. 372 modifiée de la CNAM)</li> <li>- prendre en charge l'engin</li> <li>- effectuer un parcours imposé</li> <li>- implanter</li> <li>- réaliser et contrôler son ouvrage</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 4463 - UP3</p> <p>Activités annexes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réaliser un ouvrage simple et courant de la profession</li> <li>- maîtriser la conduite d'engins de chantier (catégories 4, 7 et 8 de la recommandation R. 372 modifiée de la CNAM)</li> <li>- réaliser des opérations de manutention, de chargement, de transport, de reprise, d'alimentation ou de compactage</li> <li>- réaliser obligatoirement une opération d'entretien ou de maintenance</li> </ul>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 4463 - UG1 Français et Histoire-Géographie - Enseignement moral et civique</p>	<p>Français :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer</li> <li>- entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire</li> <li>- devenir un lecteur compétent et critique</li> <li>- confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle</li> </ul> <p>Histoire-géographie et Enseignement moral et civique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures</li> <li>- repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace</li> <li>- relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés</li> <li>- acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 4463 - UG2 Mathématiques - Sciences physiques et chimiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rechercher, extraire et organiser l'information</li> <li>- proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité</li> <li>- expérimenter</li> <li>- critiquer un résultat, argumenter</li> <li>- rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 4463 - UG3 Education physique et sportive</p>	<p>- Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réaliser une performance motrice maximale</li> <li>- se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains</li> <li>- réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique</li> <li>- conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif</li> <li>- respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 4463 - UF Langue vivante étrangère</p>	<p>Compétences de niveau A2 du CECRL :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- s'exprimer oralement en continu</li> <li>- interagir en langue étrangère</li> <li>- comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère</li> </ul>

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS****ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :**

articles D 337-1 à D 337-25 du Code de l'Éducation

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 24 mars 2006

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

**Autres sources d'information :**

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

**Lieu(x) de certification :****Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**

CAP conduite d'engins de travaux publics